

**COMMUNIQUÉ** – LE 26/09/2005, BAR-LE-DUC

**Associations signataires : AEPN, CNISF, MNLE, SLC, SFEN\***

**Les déchets radioactifs à vie longue peuvent être gérés de façon sûre**

Les techniques sont disponibles pour gérer de façon sûre les déchets radioactifs à vie longue, dès aujourd'hui et sur le très long terme.

Telle est la conclusion majeure que les associations signataires formulent au regard des résultats acquis après quinze années de recherche et d'expérimentation conduites en France dans le cadre de la loi "Bataille".

Cette conclusion est étayée par un ensemble de données scientifiques et techniques établies non seulement par les acteurs habituels de la recherche nucléaire française mais aussi par de nombreux organismes et laboratoires d'études ne relevant pas de ce secteur, en France et à l'étranger.

Il apparaît clairement que les différentes méthodes étudiées : transmutation des déchets, stockage géologique, entreposage de longue durée ne sont pas exclusives les unes des autres mais complémentaires par nature et dans le temps. Cette complémentarité des solutions possibles permet d'envisager une stratégie globale de gestion articulant de façon cohérente les étapes d'entreposage provisoire et de stockage à long terme tout en poursuivant les recherches visant à réduire l'inventaire et la durée de vie des déchets les plus radioactifs.

On peut constater ainsi, au vu de l'avancement des travaux et des résultats acquis, que la loi "Bataille" a atteint son objectif : mettre à la disposition du Parlement, en 2006, les éléments lui permettant de définir une politique nationale de gestion des déchets radioactifs à vie longue.

Un des résultats essentiels de ces travaux est la démonstration qu'un stockage géologique aménagé à plusieurs centaines de mètres de profondeur est capable d'isoler les déchets de la biosphère bien au-delà du temps nécessaire à la décroissance de leur radioactivité vers des niveaux inoffensifs. Ce constat, qui ressort des travaux des experts français ainsi que des exercices internationaux de modélisation, mérite d'être porté à la connaissance de nos concitoyens : il signifie que les déchets les plus radioactifs peuvent être stockés avec la garantie très sérieuse qu'il ne provoqueront, y compris dans la durée, aucune nuisance inacceptable aux populations ou à l'environnement.

Les analyses de sûreté concluent que, même dans les hypothèses les plus pessimistes, l'impact du stockage serait négligeable, très largement inférieur, en tout état de cause, à la dose admissible d'exposition fixée par le réglementation à 0,25 millisievert/an (équivalent au dixième de la radioactivité naturelle). Il est important de noter que cette conclusion apporte un clair démenti aux proclamations selon lesquelles les déchets radioactifs constitueraient "une menace pour la santé des générations futures". Il faut d'ailleurs souligner que ni en France ni à l'étranger n'a été versée au débat, de la part des auteurs de telles proclamations, la description précise du scénario par lequel cette menace pourrait se concrétiser.

Certains de nos concitoyens éprouvent à l'égard des déchets radioactifs de l'inquiétude, voire de la peur et accueillent avec scepticisme les analyses techniques présentées sur le sujet. Pour que s'instaure le débat sur cette question sensible, nous appelons à des discussions privilégiant si possible l'examen dépassionné des réalités du dossier. Cela nous conduit à regretter et à contester formellement un certain type de discours, particulièrement outrancier, présentant le stockage géologique des déchets comme "un empoisonnement de la Terre pour l'éternité" et "un crime contre les générations actuelles et futures". De telles proclamations, qui ne reposent sur aucune donnée sérieuse, ne font qu'alimenter inutilement les peurs et les fantasmes et ne favorisent guère le débat pluraliste et constructif auquel chacun devrait contribuer.

Il ressort du dossier qu'il n'y a pas urgence à entreprendre dès à présent la construction d'installations d'entreposage ou de stockage. Les années à venir devront être mises à profit pour poursuivre les recherches et les expérimentations, non dans le but de surmonter un quelconque obstacle technique sur lequel on buterait aujourd'hui mais pour optimiser des concepts dont la faisabilité de principe apparaît dès à présent acquise. Cette poursuite des efforts ne doit pas occulter le fait essentiel que le problème des déchets radioactifs a effectivement une solution, confirmant ainsi l'électronucléaire comme une des voies du développement durable en matière énergétique.

---

(\* ) Parties prenantes aux travaux de la Commission Particulière du Débat Public, les associations signataires ont contribué à la rédaction des « Cahiers d' Acteurs » diffusés à l'occasion du Débat sur la gestion des déchets radioactifs. Ces associations rassemblent de nombreux adhérents, qu'il s'agisse de personnalités scientifiques reconnues ou de citoyens soucieux de s'informer et de participer au débat public.

- Association des Ecologistes Pour le Nucléaire ( [www.ecolo.org](http://www.ecolo.org) )
- Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France ( [www.cnisf.org](http://www.cnisf.org) )
- Mouvement National de Lutte pour l'Environnement ( [www.mnle.org](http://www.mnle.org) )
- Sauvons Le Climat ( [www.sauvonsleclimat.org](http://www.sauvonsleclimat.org) )
- Société Française d'Energie Nucléaire ( [www.sfen.org](http://www.sfen.org) )

Pour toute information concernant le débat public sur les déchets radioactifs :

[www.debatpublic-dechets-radioactifs.org](http://www.debatpublic-dechets-radioactifs.org)

Pour télécharger sur ce site officiel les contributions des associations participantes, cliquer sur « les documents du débat » puis sur « cahiers d'acteurs »